
COMPTE-RENDU DE REUNION

Réunion PPA (personnes publiques associées)

Lieu : Mairie d'Ecouché

Date : mardi 11 juin 2019 à 10h15 : présentation du projet de l'AVAP

Présents :

Liste des présents	
Nom – Prénom	Fonction
LATRON Jean-Pierre	Maire Ecouché-les-Vallées
PILLON Marcel	Elu
HAMEL Louis	Maire Loucé
VEILLARD Patrick	Représentant DDT (remplaçant N. Letellier)
KESSLER Leslie	Argentan Intercom
CHAPLAIN Laurence	Conseillère, Mairie de Batilly

Groupement : Marie-Jeanne Jouveau et Silvia Capobianco, Capla
Gary Bailleul, Géostudio

Résumé :

L'objet du jour est l'examen conjoint des personnes publiques du projet d'AVAP.

Madame Jouveau présente une synthèse du travail sur l'AVAP sur la Communauté de Communes Argentan Intercom.

La présentation revient sur les sujets principaux de l'élaboration du projet : les documents composant le dossier, une synthèse du diagnostic paysager (entité principales, justification du périmètre etc..) et du diagnostic urbain et architectural sur Ecouché-les-Vallées et Loucé.

La deuxième partie de la présentation est axée sur le règlement élaboré sur les différentes catégories de bâtiment.

Les présents étant déjà au courant des dispositions prévues dans le règlement, les règles proposées ne sont pas remises en question.

Le représentant de la Direction Départementale des Territoires soulève trois sujets :

1. La problématique de l'accessibilité, concernant les espaces publics et les futurs aménagements possibles des bâtiments, et comment elle est traitée dans le règlement de l'AVAP

Les règles encadrant les interventions et les matériaux n'atteignent pas l'accessibilité PMR des espaces publics ou des venelles.

L'AVAP impose des règles uniquement sur les parties des bâtiments visibles depuis l'espace public ; les règles proposées sur les différentes catégories de bâtiment (remarquables, d'intérêt patrimonial, de la Reconstruction, d'accompagnement, ou sans intérêt patrimonial) ne sont pas incompatibles avec les aménagements nécessaires à assurer l'accessibilité aux PMR.

2. Des incohérences entre le zonage proposé par le PLU et le périmètre AVAP

Les incohérences sont observées à l'entrée dans Ecouché depuis Serans et sur le zonage du centre ancien du centre-bourg de Ecouché : des ajustements vont être mis en place.

3. La réunion publique PPA est censée être organisée avant ou après la CRPA ?

Oui, le déroulement des étapes pour l'élaboration de l'AVAP prévoit normalement la réunion PPA après la CRPA. Vu le déroulement de la réunion du 11/06/2019, une autre réunion pourrait avoir lieu après le passage en CRPA prévu le 4/7/2019.

Autres sujets abordés :

- Monsieur Latron souhaite participer à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture pour présenter la volonté politique derrière l'élaboration de l'AVAP
- Les dates du 28/06 et 04/07 sont proposées pour la réunion publique, à confirmer
- Les panneaux d'expositions explicatifs du projet AVAP seront doivent être exposés à la réunion publique, des impressions en format réduit sont remises aux élus pour consultation et validation ; ils ont également été envoyés en format digitalisé.